

DEPARTEMENT  
AVEYRONde la **COMMUNE DE ROUSSENNAC**  
**Séance du vendredi 07 avril 2023**

<b>Date de la convocation</b> 31/03/2023	<i>L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien CAYSSIALS (Maire),</i>
<b>Date d'affichage</b> 31/03/2023	
<b>Membres :</b>	<b>Présents :</b> Marie-Laure CAMBOULAS, Thibault CAMMAN, Monique CAVALIÉ, Sébastien CAYSSIALS, Véronique FILHOL, Chantal FRAYSSE, Jean-Claude FROMENT, Joël FROMENT, Pierre JOULIA, Thomas LAMOTTE, Cédric MARTINS, Patrick MARTY, Guillaume POUJOL, Françoise VIAROUGE <b>Représenté(e)s :</b> Carine MARTIN par Sébastien CAYSSIALS <b>Excusé(e)s :</b>
<b>En Exercice :</b> 15	
<b>Présents :</b> 14	
<b>Votants :</b> 15	
<b>Secrétaire de séance :</b> Marie-Laure CAMBOULAS	

**Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - assainissement - DE\_20230407\_004**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur CAYSSIALS Sébastien

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

**excédent de 51 807.87**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	44 884.35
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	31 433.20
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>6 923.52</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>51 807.87</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>51 807.87</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	29 197.30
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	22 610.57
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à ROUSSENNAC, les jour, mois et an que dessus.

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture

Sous-préfecture de Villefranche-de-Rouergue
Date de réception de l'AR: 10/04/2023
012-211202064-20230407-DE_20230407_004-DE

Roussennac, le 10 avril 2023.  
Pour extrait conforme.

le 10 avril 2023  
et publication ou notification  
le 10 avril 2023

La secrétaire de Séance  
Marie-Laure CAMBOULAS



Le Maire  
Sébastien CAYSSIALS

